

Avenant n° 1 du 1^{er} janvier 2020 à la Convention collective de travail romande du nettoyage des textiles

Les parties à la convention collective de travail romande du nettoyage des textiles conviennent de modifier l'annexe 1 de celle-ci, avec effet au 1^{er} janvier 2020, comme suit.

Pour tous les Cantons romands, à savoir : Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud et toutes les catégories de travailleurs, d'une part, les salaires minimaux fixés sont :

Catégories	Fonctions <i>(telles que définies à l'art 4 de la CCT)</i>	Salaire minimum horaire brut <i>(suppléments vacances et 13^{ème} non compris)</i>	Salaire minimum mensuel brut
Classe de salaire 1	Employé non qualifié	18.10	3'350.00
Classe de salaire 2	Employé semi qualifié	19.00	3'510.00
Classe de salaire 3	Responsable d'équipe, gérant de pressing	19.45	3'600.00
Classe de salaire 4	Employé qualifié	20.45	3'780.00
Classe de salaire 5	Chauffeurs poids légers	21.90	4'050.00
Classe de salaire 6	Chauffeurs poids lourds	25.15	4'650.00
Classe de salaire 7	Employé du service technique	25.15	4'650.00
<i>Classe de salaire 8</i>	<i>Employés administratifs sans responsabilités particulières</i>		<i>Selon contrat individuel de travail</i>

D'autre part, tous les salaires réels seront augmentés mensuellement de CH 50.-, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Paudex, le 11.09.2019

ARENT – Association romande du nettoyage des textiles

*Paul Schwendimann
Président*

*François Haenni
Membre du Comité*

*Frédéric Rohner
Secrétaire*

UNIA – Le Syndicat

*Vania Alleva
Présidente*

*Corrado Pardini
Comité directeur
Responsable de l'industrie*

*Yves Defferrard
Secrétaire régional
Région Vaud*

*Armand Jaquier
Secrétaire régional
Région Fribourg*

*Jeanny Morard
Secrétaire régional
Région Valais*

*Alessandro Pelizzari
Secrétaire régional
Région Genève*

*Rébecca Lena
Secrétaire régionale
Région Transjurane*

*Catherine Laubscher
Secrétaire régionale
Région Neuchâtel*